



## Vaccins 101 – COVID-19 pour les jeunes - Ce que vous devez savoir

L'Équipe de soutien scolaire pour la COVID-19 de Santé publique Ottawa (SPO) s'est associée aux quatre conseils scolaires d'Ottawa pour offrir des présentations *Vaccins 101 – COVID-19* aux élèves du secondaire. Ces présentations sont conçues pour une cible jeunesse. Vous trouverez ci-dessous des informations générales qui résument les principaux points des présentations *Vaccins 101 – COVID-19*.

Veuillez noter que les renseignements sont exacts en date du 21 juin 2021 et qu'ils peuvent changer dans l'avenir. Veuillez consulter [SantePubliqueOttawa.ca/VaccinCOVID19](https://SantePubliqueOttawa.ca/VaccinCOVID19) pour obtenir les renseignements les plus récents.

### 1. Seuls les vaccins à ARNm de Pfizer sont approuvés pour les jeunes de 12 à 17 ans au Canada.

Actuellement, seuls les vaccins à ARNm de Pfizer sont approuvés pour les jeunes de 12 à 17 ans au Canada. Cela ne signifie pas que les autres vaccins sont dangereux pour les jeunes – cela signifie simplement que Pfizer a été le premier à demander et à recevoir l'approbation fédérale de Santé Canada. Dans l'avenir, d'autres vaccins pourraient être approuvés pour les jeunes, sous réserve des approbations réglementaires de Santé Canada.

### 2. Les jeunes n'ont pas besoin du consentement de leurs parents ou de leur tuteur pour prendre un rendez-vous ou se faire vacciner.

Dans les cliniques de vaccination contre la COVID-19, le personnel infirmier sur place fournira à chaque personne des informations sur les risques et les avantages du vaccin contre la COVID-19. Le personnel infirmier doit demander et recevoir le consentement éclairé de chaque personne avant de lui administrer le vaccin contre la COVID-19. Le consentement à une procédure médicale - comme la vaccination - est un droit légal pour les jeunes au Canada. Si le jeune ne peut pas donner son consentement éclairé, le parent ou le tuteur peut le faire en son nom.

### 3. Qu'est-ce qu'un vaccin à ARNm et comment fonctionne-t-il ?

ARNm signifie « acide ribonucléique messager ». Lorsque nos cellules ont besoin de savoir ce qu'elles doivent faire, elles lisent l'ARNm. L'ARNm agit donc comme des instructions qui indiquent à nos cellules ce qu'elles doivent faire. Le vaccin ARNm de Pfizer contient des instructions pour que nos cellules produisent les « protéines spicules » qui se trouvent à la surface du coronavirus (COVID-19). Lorsque nos cellules produisent les protéines spicules, cela génère une réponse immunitaire contre le coronavirus. Cela signifie que notre corps saura détruire les protéines spicules à la surface du coronavirus si notre corps entre en contact avec le virus de la COVID-19 dans l'avenir. Quand notre corps détruit les protéines spicules, il est très difficile pour le virus de s'attacher à nos cellules et de provoquer une infection, ce qui nous protège de la maladie de la COVID-19.

### 4. Rappelez-vous de rester Social-AVISÉS même après avoir reçu un vaccin

Jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de personnes soient complètement vaccinées (avec 2 doses) et que nous atteignons l'immunité communautaire à Ottawa, nous devons continuer à être Social-AVISÉS, ce qui signifie suivre les directives de santé publique que nous suivons depuis le début de



la pandémie : Apportez et portez toujours un masque lorsque vous êtes à l'intérieur et si vous ne pouvez pas maintenir une distance physique; vérifiez votre état de santé; isolez-vous et allez passer un test de dépistage si vous êtes malade ; suivez les directives pour avoir une bonne hygiène des mains; et éliminez vos risques en restant à une distance de 2 mètres ou 6 pieds des personnes qui ne font pas partie de votre foyer. Consultez la page [SantepubliqueOttawa.ca/SocialAVISE](https://santepubliqueottawa.ca/SocialAVISE) pour de plus amples renseignements.